

Grand Accord :

L'heure du choix est arrivée



La négociation du Grand Accord, censé se substituer aux 117 conventions d'entreprise et accords dénoncés en 2015, est terminée. Le délai de signature est fixé jusqu'au 10 mars. D'ici là, on saura si Emmanuel Hoog sera parvenu à un accord majoritaire (signé par les syndicats représentant plus de 50% des votants en 2014), un accord minoritaire (entre 30 et 49,9%) ou si, par manque de signatures suffisantes, le texte est appliqué unilatéralement par la direction.

Recul social historique

La direction a publié sur l'Intranet un document intitulé « **Mise en œuvre des nouvelles règles collectives à l'Agence France-Presse** ». Voici nos premières remarques (*que nous développerons prochainement*) :

- Le document montre les principaux changements prévus par la direction, selon deux hypothèses : **1/ signature d'un accord majoritaire ; 2/ application unilatérale**. Les auteurs de ce texte se sont bien gardés de rappeler **les dispositions actuellement en vigueur**, généralement plus favorables, **que les personnels vont perdre avec ce Grand Accord**.
- Si le document est plutôt factuel, il contient toutefois une présentation quelque peu tendancieuse du « **maintien des rémunérations existantes** ». Ainsi, s'il souligne que les ouvriers perdent leur « prime de juin », il omet de dire que les journalistes des desks assurant la « petite nuit » n'auront plus droit à la prime de nuit, sauf lorsque leur service se termine à minuit. Si le plan de carrière des journalistes est très légèrement amélioré, la classification de nombreux postes hiérarchiques est dévaluée (par exemple chef de vacation passe de RED5 à RED4). Quant aux plans pour les cadres, employé-e-s et ouvriers, ils sont fortement dégradés.
- En cas de signature de l'accord, la direction est prête à prolonger temporairement certains avantages actuels. Mais son document ne souligne pas assez que ces petites concessions ne concernent que les salariés présents à la date de signature. **Les futurs embauchés se verront appliquer les mesures du Grand Accord dès leur date d'embauche**.
- **Pour les employé-e-s, les ouvriers, les apprentis et tous les jeunes, pas moyen d'échapper au « travailler plus »**. Le Grand Accord « propose » aux **cadres** et aux **journalistes** le **forfait jours**, qui leur permet de sauver partiellement le nombre de jours de repos, en fonction de leur ancienneté. Mais à quel prix ! Ceux qui optent pour le forfait jours devront travailler beaucoup plus que 35 heures par semaine, et ce ne sont pas les quelques garde-fous prévus par le texte qui les préserveront de voir leurs horaires quotidiens et hebdomadaires alignés par le haut. C'est bien pour cela que le Directeur général Fabrice Lacroix qualifie le forfait jours d'« édifice central du Grand Accord ».

Ni AG de tout le personnel, ni vote ?

Les droits sociaux qui sont révisés à la baisse par Le Grand Accord sont le fruit d'un demi-siècle de progrès social et de luttes, à l'AFP comme partout en France. Beaucoup de salariés s'étonnent que les négociations soient terminées sans aucune mobilisation, sans Assemblée générale de l'ensemble du personnel, alors que **de trop tardives AG « d'information » par catégorie** sont annoncées pour cette semaine.

Pourtant, *SUD* a sans relâche pris des initiatives pour favoriser la mobilisation unitaire. Désormais, c'est au personnel de faire entendre sa voix. *SUD* soutient la pétition signée par plus de 160 salariés qui réclament « **une consultation à bulletins secrets du personnel de l'AFP avant toute signature d'un nouvel accord social** ».

**Le Grand Accord demande de nouveaux efforts, mais il ne réglera rien.
Disons NON au « travailler plus pour gagner moins » !**

Paris, le 27 février 2017

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

